Compte-rendu de la CCAFCA* du 26 juin 2015

*CCAFCA : Commission Consultative Académique de Formation Continue des Adultes mise en œuvre par l'arrêté du 8 octobre 2014. Cette commission consultative est composée de 10 membres de l'administration et 10 membres des organisations syndicales représentées au CTA (Comité Technique Académique). Cette commission est seulement consultative, elle peut traiter de tous les aspects liés à la formation professionnelle continue.

Ordre du jour du CCAFCA du 26 juin 2015 :

- Approbation du procès-verbal de l'instance antérieure
- Bilan d'activités 2014
- Actualité et perspectives
- Point relations humaines
- Questions diverses

1) Bilan d'activités 2014

L'année 2014 a été marquée par différents éléments.
2014 était l'année des 40 ans des GRETA.
Signatures des contrats d'objectifs des 6 GRETA, contrats d'objectifs en lien avec le plan académique d'action.
En 2013, passage de 11 GRETA dans l'académie à 6 GRETA : 1 GMTE et 1 GMTI par département. Selon le DAFPIC, cela a permis bonne résistance du réseau GRETA, aujourd'hui seul un GRETA est en difficulté économique : le GMTE 77. Cette restructuration du réseau s'est faite sans perte de personnel selon le DAFPIC. Aujourd'hui pour répondre à l'interrogation de la CGT, le H1 c'est-à-dire les dépenses de personnels dépasse globalement les 80%, ce qui est au-dessus des 78% préconisés. Pas de réponse du DAFPIC établissement par établissement.
Les 6 GRETA ne sont pas encore totalement harmonisés sur les pratiques RH malgré un travail important du DAFPIC en lien avec les ordonnateurs des établissements, mais sans lien avec les organisations syndicales. La FSU demande à ce qu'un groupe de travail se réunisse sur ce sujet. Accord sur 9 types d'emplois pour harmoniser les pratiques car un tiers des personnels avait des missions qui n'étaient pas en accord avec leur catégorie d'emploi (soit en sous-qualification, soit en surqualification).
Sur le plan de l'emploi : passage de 755 emplois en 2013 à 788 en 2014 dont 640 non-titulaires en 2013 à 661 en 2014, et 115 titulaires à 127. Selon le DAFPIC, l'académie de Créteil est l'académie qui a le plus de postes gagés. Cela a aussi une conséquence sur les dépenses de personnel car si on prend l'aspect de la pension civile, elle s'élève à 20% pour un non-titulaire, contre 76% pour un titulaire.

72 CFC dans l'académie. Remplacement de 5 collègues : 3 démissions pour le secteur privé, 1 départ à la retraite et 1 pour réussite au concours. Le marché des GRETA est concurrentiel pour les marchés de formation, il l'est aussi sur les RH.
10% des heures de formations se font en e-learning, une plateforme nationale « e-greta » a été mise en place. Grande fierté pour le DAFPIC.

2) Actualité et perspectives

Problématique des durées de formation qui se réduisent constamment. Cela pose des problèmes pour les formations certificatives qui sont les plus longues. Besoin de découper les parcours de formation. Cela va être encore plus prégnant avec la mise en place du compte personnel de formation (CPF) : 1,5 millions de comptes personnels sont ouverts à ce jour sur les 26 millions d'actifs à ce jour. Le passage du DIF au CPF nécessite une adaptation des formations. Plus personne n'aura accès à un compte de 900 heures, avec le CPF c'est un plafond de 150 heures mais qui peut être combiné avec d'autres sources de financement mais très loin des 900 heures pour une formation certificative. Besoin de découper l'offre de formation diplômante en unité de formation capitalisable.
Perte financière liée à la perte de marchés régionaux sur le PRCQ4. Environ 3 millions d'euros de recettes en moins. Perte dans le secteur tertiaire surtout (GMTE). Pas d'impact immédiat sur l'emploi mais il faut envisager dans les mois qui viennent une réduction des postes gagés et une réduction des dépenses personnels (H1). Difficulté à proposer des offres concurrentielles sur le prix, le DAFPIC insiste sur la nécessaire « maîtrise des coûts ». Dans un marché concurrentiel, le DAFPIC souligne la contrainte des temps de service d'enseignement de 21 heures pour les contractuels et de 18h pour les titulaires. Chez les concurrents privés les volumes horaires sont beaucoup plus importants.
Le DAFPIC insiste sur la nécessité d'avancer sur la diversification des financeurs, aujourd'hui certains GRETA sont trop lié aux fonds publics comme le GRETA GMTE 93 avec seulement 20% de fonds privés. Analyse consensuelle d'une perspective de réduction continuelle des fonds privés dans un contexte d'austérité (que ce soit pour les formations Pôle Emploi comme Conseil Régional). Objectif académique d'un ratio de 55% de fonds privés et 45% de fonds publics.

3) Point RH
Intervention de la CGT sur la question des passages de temps plein 10 mois à 70% 12 mois. Le DAFPIC se réfugie derrière la loi. La CGT rappelle que le rectorat ne respecte pas toutes les lois : non-application des horaires réglementaires en bac pro 3 ans qui privent les élèves et les enseigantEs de LP de 4 000 heures d'enseignement sur l'académie, non transmission des attestations de fin de contrat dans les délais réglementaires pour les non-titulaires… Rappelle de la CGT avec la FSU que des mesures dérogatoires existent comme l'utilisation de l'article 6 quinquies de la loi Sauvadet. Le DAFPIC précise que cette mesure a été appliquée sur certains contrats mais a de fortes réticences face « au risque juridique ». La CGT met en avant qu'il faut mettre dans la balance le risque juridique (qui est quasi inexistant par ailleurs) et le risque de dysfonctionnement que vont entraîner ces passages à 70% qui risquent de conduire des personnels qualifiés à quitter le GRETA. Le DAFPIC dit comprendre ce risque mais renvoie au ministère pour la modification de la loi. Blocage donc sur les contrats à 70%. 29 personnes sont actuellement concernées par cette situation ce qui représente quand même plus de 8% des administratifs B et C.

Une réunion d'harmonisation RH avec les organisations syndicales va être mise en place rapidement.

4) Questions diverses
Question de la CGT sur les aides sociales devant des refus d'accorder l'aide aux personnels des GRETA pourtant agents de la fonction publique. Le DAFPIC précise être sensible à ce problème et rappelle qu'un certain nombres de primes sont accordées à l'ensemble des personnels de l'académie mais pas aux personnels GRETA. Pour l'aide sociale les personnels GRETA ne sont pas considérés comme des personnels Education nationale. Possibilité de traiter syndicalement les situations individuelles. Nous contacter.